CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Mars 2021 Ordre du jour :

- ✓ Approbation du dernier compte-rendu
- ✓ CCJ : transfert de la compétence mobilité
- ✓ Convention périscolaire avec Bussy en Othe
- ✓ Vote du Compte Administratif 2020 SEA
- ✓ Vote du Compte de Gestion 2020 SEA
- ✓ Affectation des résultats 2020 SEA
- ✓ Vote du Budget Primitif 2021 SEA
- ✓ RPQS 2020
- ✓ Achat véhicule technique
- ✓ Informations communautaires
- ✓ Informations et questions diverses

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-deux du mois de mars, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRION sous la présidence de M. Philippe PETIT, Maire.

Membres présents :

M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Julie CARRA, M. Christian ROUIF, M. Jimmy BORET, M. Éric SÉGADO, M. Frédéric MALÈRE, M. Bruno COMMENGE, M. Philippe MAUNY, M. Benoît COPPIN, Mme Barbara BASTIEN, M. Bernard LECESTRE, Mme Séverine COMMEAU.

Absents excusés: Mme Claire LETHIMONNIER (pouvoir à M. COPPIN)

Mme Carine QUENISSET (pouvoir à M. SÉGADO)

Secrétaire de Séance : M. Christian ROUIF

Mme Cindy FERREIRA, secrétaire de mairie, assiste au conseil municipal.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 1er MARS 2021

Compte-rendu adopté, à 15 voix « pour », à 0 voix « contre », à 0 « abstention »

CCJ: TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Joigny souhaite prendre la compétence « Mobilité ».

La CCJ qui deviendrait l'autorité organisatrice de la mobilité organiserait :

- Les services réguliers de transport public de personnes
- Les services à la demande de transport public de personnes
- Les services relatifs aux mobilités actives
- Les services relatifs aux usages partagés de véhicules terrestres à moteur
- Les services de mobilité solidaire (vulnérabilité économique, sociale, personnes en situation de handicap...)

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reporter la décision ultérieurement. Le Maire va demander à Monsieur SORET de venir expliquer l'organisation des différents éléments au conseil municipal.

CONVENTION PÉRISCOLAIRE AVEC BUSSY EN OTHE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la séance du 1^{er} mars une délibération a été prise pour accepter la nouvelle convention périscolaire avec Bussy en Othe mais la convention n'était pas la bonne.

Il manquait le loyer du nouveau bâtiment périscolaire qui est calculé sur la base de l'annuité d'emprunt proratisée au nombre d'enfants de Brion utilisant le service :

Pour 2020 cela aurait donné : 2 854,84 € x 65% (pourcentage des enfants de brion qui utilisent le service) = 1 853,04 €/an, soit 4 loyers de 463,26 €.

Cette somme s'ajoute aux autres charges dues par la commune de Brion à la commune de Bussy-en-Othe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 15 voix « Pour », à 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »** la nouvelle convention du périscolaire du RPI Bussy/Brion et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS - SEA 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROUIF, Adjoint aux finances, pour présenter le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Service de l'Eau et de l'Assainissement, qui se résume ainsi :

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2019		77 357.72 €		36 946.39 €		114 304.11 €
Opérations de l'exercice 2020	157 334.02 €	152 589.74 €	33 478.96 €	35 604.62 €	190 812.98 €	188 194.36 €
TOTAUX	157 334.02 €	229 947.46 €	33 478.96 €	72 551.01 €	190 812.98 €	302 498.47 €
Résultats de clôture		72 613.44 €		39 072.05 €		111 685.49 €
Besoin de financ	ement		0.00€		_	
Excédent de financement				39 072.05 €		
Restes à réaliser			0.00 €	0.00€		
Besoin de financement des RAR			0,00€		-	
Excédent de financement des RAR				0,00€		
Besoin total de financement			0.00 €		_	
Excédent total de financement				39 072.05 €		
2° Considérant l'excédent de fonctionnement,			0.00€	au compte 1068 (investissement) :		
décide d'affecter la somme de				excédent de fonctionnement capitalisé;		
		72 613.44 €	au compte 002 (fonctionnement) :			
			excédent de fonctionnement reporté;			
3° Considérant l'excédent d'investissement,			39 072.05 €	au compte 001 (investissement);		
décide d'affecter la somme de				excédent d'investissement reporté		

- 4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 5° Reconnait la sincérité des restes à réaliser;
- 6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Sur la proposition de Monsieur Christian ROUIF, Adjoint aux Finances, le Maire quitte la table des délibérations.

Après délibération et vote à mains levées, par **14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Compte Administratif 2020 et l'affectation des résultats du SEA sont approuvés. *Le Maire revient à la table des délibérations.*

COMPTE DE GESTION - SEA 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion 2020 du SEA établi par la Trésorerie de Joigny est identique au Compte Administratif 2020 présenté ci-dessus.

Après délibération et vote à mains levées, par **15 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Compte de Gestion 2020 du SEA est approuvé.

BUDGET PRIMITIF - SEA 2021

Le Maire présente le Budget Primitif 2021 pour le SEA qui s'équilibre de la façon suivante et propose de le voter.

Fonctionnement:

N° Compte	Dépenses	BP 2021	N° Compte	Recettes	BP 2021
			002	Excédent Fonctionnement	72 613.44 €
6061	Fournitures non stockables	6 000.00 €	70111	Vente eau	19 000.00 €
6063	Petit matériel	2 000.00 €	701241	Redevance pollution	10 000.00 €
6064	Fournitures administratives	500.00€	70128	Autres taxes et redevances	1 800.00 €
6071	Achat compteur	6 000.00 €			
611	Sous-traitance générale	6 000.00 €	704	Remboursement Travaux	500.00 €
61523	Réseaux	30 000.00 €	70611	Redevance asst collectif	70 000.00 €
6156	Maintenance logiciel	200.00 €			
			706121	Redevance modern. Réseau	4 000.00 €
616	Assurances	2 000.00 €	70613	Remb. TX Asst	2 500.00 €
618	Analyses d'eau	2 000.00 €	7064	Location de compteurs	26 000.00 €
626	La Poste et France Télécom	1 000.00 €			
627	Services bancaires	150.00 €	777	Quote-part subvt invt	12 786.37 €
628	Participation CCAM	51 000.00 €			
6378	Taxes AESN	40 000.00 €			
621	Personnel Communal (tps passé)	10 000.00 €			
66111	Intérêts à l'échéance	4 895.55 €			
673	Titres annulés	6 000.00 €			
6541	Créances Non-Valeur	2 000.00 €			
6542	Créances éteintes	1 500.00 €			
6811	Dotation aux amortissements	35 604.62 €			
ch 022	Dépenses imprévues	12 393.59 €			
	Total	218 699.81 €		Total	218 699.81 €

Investissements:

N° Compte	Dépenses	BP 2021	N° Compte	Recettes	BP 2021
			001	Excédent d'Investissement	39 072.05 €
1641	Emprunt en euro	20 692.61 €	131	Subvention	2 464.00 €
2156	Matériel d'exploitation	3 000.00 €	2813	Construction	3.50 €
2158	Réserve pour investissement	40 661.69 €	28158	Dotation aux amortissements	35 601.12 €
1391	Amort Subvention d'équipement	12 786.37 €			
Total 77 14		77 140.67 €		Total	77 140.67 €

Après délibération et vote à mains levées, le Budget Primitif 2021 est adopté, à 15 voix « Pour », à 0 voix « Contre », à 0 « Abstention ».

SEA: RPQS 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire présente le rapport qui indique que le rendement du réseau d'eau potable est de 81.3% alors qu'il était de 75.9% en 2019. La qualité de l'eau distribuée est conforme à la réglementation.

Après délibération, à 15 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention », le Conseil Municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

ACHAT VÉHICULE TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au vol de cet été dans les ateliers municipaux, il y a lieu d'acheter un camion benne.

Voici des propositions commerciales :

ENTREPRISE	MODELE	PRIX TTC
EST Automobile – Ford	TRANSIT 130 ch neuf	29 584.76 €
EST Automobile – Ford	Simple cabine / Coffre + benne 3,20 m	
NOMBLOT Bougest	BOXER 130 ch neuf	30 573.56 €
NOMBLOT – Peugeot	Simple cabine / Coffre + benne 2,80 m	30 573.50 €
SODIVA – Renault	Pas encore reçu (neuf)	
SELVI LORIN – Iveco	Pas encore reçu (occasion)	

Monsieur le Maire informe qu'il est en attente de devis pour compléter ce tableau et que la décision sera prise au prochain conseil.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

• **Finances**: M. Christian ROUIF informe que lors de la dernière réunion finances à la CCJ, il a été décidé de ne pas augmenter la fiscalité intercommunale.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe :
 - Que tout est revenu à la normale à l'école suite à la fermeture d'une classe pour cause de cas COVID-19 ;
 - Les travaux du clocher doivent démarrer la semaine 12 ou 13 ;
- Le déploiement de la fibre a rencontré des malfaçons. La route de Bussy est actuellement en aérien mais elle va être mise en souterrain ;
- Un troisième commerçant a fait son arrivée sur la place : « Au Jardin de Léchère », producteur de fruits et légumes. Un article dans le journal est à venir pour le distributeur de pain et les commerçants ;
- Le nouveau mobilier scolaire sera livré et monté le mercredi 24 mars ;
- La réfection des trottoirs Route de Bussy doit commencer le 24 mai prochain.
- Monsieur ROUIF fait savoir que beaucoup de remorques ne sont pas utilisées par les employés communaux, qu'elles ne sont pas homologuées car faites maison. Il propose de faire un tri avec le Maire et les employés communaux.
- Madame SYLVESTRE remercie la population de venir faire travailler les commerçants du mardi et vendredi soir sur la place. C'est une réussite.
- Monsieur MAUNY fait savoir que l'armée recrute et demande que de l'affichage soit fait ainsi que l'information sur les réseaux sociaux communaux.
- Monsieur COMMENGE fait remarquer qu'il y a de plus en plus de trous sur la voirie. Le Maire répond que l'enrobé à froid est en commande à la CCJ et que ces travaux vont être réalisés dans la semaine à venir.
- Monsieur BORET fait remarquer qu'il y a plein de sable sur le City-Stade. Le Maire répond que les agents communaux nettoieront le site.
- Monsieur ROUIF informe qu'avec Madame SYLVESTRE, ils vont refaire la signalisation dans la commune. Et demande que, s'il y a des idées de la part des membres du conseil, elles sont les bienvenues. La possibilité d'indiquer sur des panneaux les artisans et entreprises de la commune sera étudiée à cette occasion.

AGENDA:

- o **23 mars :** Visite Eiffage Éclairage Public
- o **23 mars :** rencontre avec M. SUBTIL (Free Mobile) pour l'implantation d'un pylône téléphonie mobile 4G sur la commune
- o 31 mars à 10 h 00 : Commission des finances Commune
- o **31 mars** : audit de sécurisation des bâtiments communaux et de la commune (vidéosurveillance) par la Gendarmerie Nationale.
- o **31 mars à 19 h 00 :** Conseil communautaire (CCJ)
- 06 avril à 19 h 00 : Conseil municipal : vote du budget communal 2021

Table des délibérations :

- Convention périscolaire avec Bussy en Othe
- Compte administratif et affectation des résultats SEA 2020
- Compte de gestion SEA 2020
- Budget primitif SEA 2021

• SEA: RPQS 2020

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires : Après dépôt en Préfecture le Et publication le

Suivent les signatures :

NOMS	SIGNATURES	POUVOIRS	ABSENT EXCUSÉS/ NON EXCUSÉS
M. Philippe PETIT			
Mme Florence SYLVESTRE			
Mme Julie CARRA			
M. Christian ROUIF			
M. Benoît COPPIN			
M. Philippe MAUNY			
Mme Séverine COMMEAU			
Mme Carinne QUENISSET		M. SÉGADO	х
Mme Claire LETHIMONNIER		M. COPPIN	x
M. Bernard LECESTRE			
Mme Barbara BASTIEN			
M. Bruno COMMENGE			
M. Jimmy BORET			
M. Frédéric MALÈRE			
M. Éric SÉGADO			